

# CONCOURS de NOUVELLES « YVONNE SEVOZ » 2013.

## REGLEMENT du CONCOURS.

### Article 1 – Organismes.

Le concours de nouvelles « Prix littéraire Yvonne Sevoz » est organisé par l'association « Coutumes et Traditions de l'Oisans », en partenariat avec les associations « Fréneytique », « Al'Pages – bibliothèques de l'Oisans », « Regards sur le Monde » et « Livres & Palabres ».

Qu'est-ce qu'une « nouvelle » ?

Après avoir pris l'avis de nos partenaires et avoir pris connaissance, par leur truchement, des différentes définitions d'une nouvelle, nous proposons cette synthèse :

*« Histoire appartenant au genre roman mais qui s'en distingue par un texte plus court, au rythme plus rapide, par la simplicité du sujet, la sobriété du style et de l'analyse psychologique. Les personnages sont en nombre limité, la plupart du temps il n'y en a qu'un. La nouvelle est fictive mais cherche à produire une impression de vie réelle. Le contexte historique et géographique est identifiable, ce qui la distingue du conte. »*

Vous devez veiller à ce que votre texte corresponde du mieux possible à cette définition.

### Article 2 – Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tous, à partir de dix-sept ans (né avant le premier janvier 1996).

Il est ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2012 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les concurrents devront rédiger une nouvelle INEDITE, sur le thème de l'Oisans qui est à prendre au sens géographique et historique, c'est-à-dire du Lautaret jusqu'à Gavet, soit les cantons de Bourg-d'Oisans et de La Grave.

### Article 3 – Présentation des œuvres.

Le texte, rédigé en français, comportera au maximum dix pages recto uniquement, sur feuilles de papier blanc ordinaire, numérotées. Ce texte sera

dactylographié dans le format A4, en utilisant une police « times new roman » corps 12, interligne normal, soit un maximum de 6500 mots pour dix pages.

Il devra impérativement comporter un TITRE.

Il laissera une marge de 4 centimètres à gauche pour les annotations des examinateurs.

Tout texte ne respectant pas ces instructions sera refusé.

Le texte ne devront pas avoir été publiés antérieurement. L'association « Coutumes et Traditions de l'Oisans » se réserve le droit d'utiliser, après correction orthographique et typographique, avec l'accord de l'auteur, et de publier, après la remise des prix, éventuellement par extraits et en mentionnant le nom de l'auteur, les textes qui lui seront adressés dans le cadre de ce concours.

#### Article 4 – Dépôt des œuvres.

Les textes seront adressés en CINQ EXEMPLAIRES à l'adresse suivante :

Association Coutumes et Traditions de l'Oisans – à l'attention de Oleg Ivachkevitch – 38 rue de Viennois – 38520 Le Bourg-d'Oisans, PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT, avant le 1<sup>er</sup> mars 2013, le cachet de la poste faisant foi.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte, qui devra être ANONYME et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole...). Les manuscrits comportant de tels signes seront rejetés.

Pour préserver l'anonymat, le courrier ne doit pas être envoyé par lettre recommandée et l'expéditeur devra s'assurer que son envoi est correctement affranchi. L'expéditeur s'abstiendra de mentionner son nom sur l'enveloppe d'envoi.

Sur un feuillet séparé joint, l'auteur précisera ses noms, prénoms, sa date de naissance, adresse postale et électronique, téléphone, le titre de son œuvre et une déclaration sur l'honneur que le texte présenté n'a jamais été publié. Ce document sera placé dans une enveloppe vierge, afin de préserver l'anonymat. Cette forme est impérative.

#### Article 5 – Le Jury.

Le jury, composé d'un nombre impair de membres, aura un président qui sera l'arbitre de tout litige qui pourrait survenir.

Les jurés noteront la nouvelle selon une échelle de 1 à 10. Les critères pris en compte seront : la conformité aux termes du règlement dont le respect du genre littéraire : la nouvelle, son intérêt sur le plan régional, sa créativité et son originalité, la cohérence du texte, sa faculté à mobiliser l'attention du lecteur, son respect des règles de grammaire, orthographe, syntaxe, ponctuation, et le caractère personnel du style.

La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur entourage familial le plus proche.

La décision finale du jury, qui fera l'objet d'un procès-verbal de délibération signé par tous les membres, sera sans appel.

#### Article 6 - **Le Prix « Yvonne Sévoz ».**

Deux prix seront attribués :

- Prix littéraire « Yvonne Sévoz »
- Mention spéciale du jury

Tous les auteurs ayant participé au concours seront invités à la remise des prix qui se déroulera dans le cadre du « Printemps du Livre » au Bourg-d'Oisans en avril 2013.

Le gagnant du prix littéraire ne pourra pas concourir l'année suivante.

#### Article 7 – **Diffusion de l'information.**

Elle sera la plus large possible. Sont impliqués tout ceux qui, de près ou de loin, font partir du paysage culturel uissan : associations, bibliothèques, enseignants, historiens, services culturels des mairies, etc....

INTERLOCUTEURS.

Pour tout ce qui concerne cette manifestation, veuillez noter les coordonnées des pilotes :

1/ Oleg Ivachkevitch – BP 53 – 38520 Le Bourg-d'Oisans - Tel : 04 76 11 00 15 - courriel : [oleg.ivach@orange.fr](mailto:oleg.ivach@orange.fr)

Lionel Albertino – 38142 Le Freney d'Oisans - tel : 04 76 80 17 24 - courriel : [lionel.albertino@free.fr](mailto:lionel.albertino@free.fr)

**Le parrain de ce concours est Frédéric Vareilles, petit-fils de l'institutrice de Villard Reculas.**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2012.**